

COMMUNE DE LAMPERTHEIM

Arrondissement
de Strasbourg-Campagne

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

élus :

.....23.....

Conseillers en

fonction :

.....23.....

Conseillers

présents :

.....18.....

+ 4 procurations de vote

Séance ordinaire du 31 mars 2025

Sous la présidence de Murielle FABRE, Maire

Point 11 : Finances - Budget Primitif 2025 - Approbation

Le Conseil municipal, appelé à statuer sur le Budget Primitif 2025 présenté par le Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'arrêter le Budget Primitif 2025 aux montants ci-dessous :

En fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement : 3 604 000 €

Recettes de fonctionnement : 3 604 000 €

En investissement :

Dépenses d'investissement : 1 262 000 €

Recettes d'investissement : 1 262 000 €

Soit un budget total de :

Dépenses de fonctionnement et d'investissement de : 4 866 000 €

Recettes totales de fonctionnement et d'investissement de : 4 866 000 €

AUTORISE le Maire :

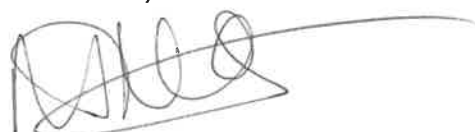
- A gérer l'encours de la dette communale,
- A passer, à cet effet, les actes nécessaires,
- A procéder aux virements de crédits d'articles à articles et de chapitre à chapitre dans la section de fonctionnement et dans la section d'investissement.

AUTORISE le Maire à procéder pour l'exercice 2025 à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre, et de signer les décisions et documents utiles pour les transmettre au représentant de l'Etat, et les notifier au comptable assignataire pour mise en œuvre.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
Lampertheim, le 31 mars 2025

Nathalie TROG,



Secrétaire de séance



Murielle FABRE

Maire de Lampertheim